



Créateurs de droits nouveaux



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?

Des écarts salariaux entre les femmes et les hommes subsistent au sein des entreprises des IEG.



FO Énergie

revendique

un NR

systématique
et sans condition

pour les salariés
à l'arrivée d'un enfant
dans le foyer.



Ils peuvent être **pénalisés** en matière d'**augmentation** salariale ou au niveau de leur **parcours pro.**



FO Énergie

revendique

un NR

pour les salariés
à temps partiel dès lors
qu'**un écart est constaté**
par rapport aux salariés
à temps plein.

Les personnels à **temps partiel** sont encore stigmatisés alors même que ce choix est **souvent contraint** et que leur **engagement est identique** à celui des personnels à temps plein.

De plus, les salariés qui font le choix de temps partiel en réduisant leur rémunération peuvent **se voir imposer des horaires ou des JNT.**

L'égalité professionnelle passera par des actions concrètes et pour FO Énergie cela passe par la création de droits nouveaux en termes d'égalité salariale!



Élections professionnelles novembre 2023

